CONSEILS

COM_PRA_007_002

- Évaluer les risques d'exposition : postes concernés, degré et durée d'exposition des opérateurs...
- Réduire les émissions de poussières : captage intégré aux machines ou aux équipements portatifs, raccordement à un système d'aspiration entretenu...
- Réduire le nombre d'opérateurs exposés, le niveau et la durée d'exposition des salariés : rotation du personnel aux postes à risque, procédures de nettoyage par aspiration...
- Organiser un suivi individuel renforcé des travailleurs exposés.
- Faire nettoyer régulièrement les vêtements de travail et fournir des équipements de protection individuelle adaptés et entretenus.
- Contrôler tous les ans l'efficacité du système de ventilation et de captage à la source.
- Faire contrôler le respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) par un organisme accrédité, au moins une fois par an.

Plus d'informations sur notre site Internet !

Nos équipes vous accompagnent ! N'hésitez pas à les contacter pour des conseils personnalisés.

02 41 47 92 92
https://smia.sante-travail.net
25 rue Carl Linné, 49000 Angers

30 juillet 2025

présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL PAYS DE LA LOIRE
En Pays de la Loire, des services de prévention et de santé au travail en proximité des entreprises.
presanse-paysdelaloire.fr
RÉSEAU présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

SMIA prévention & santé au travail

POUSSIÈRES DE BOIS

cancers NASO-SINUSIENS

Tous les travaux exposant aux poussières de bois peuvent être à l'origine de cancers des sinus : usinage, sciage, ponçage... Le risque chez les travailleurs du bois de développer ce type de cancer est beaucoup plus élevé que chez les salariés non exposés : le risque peut être multiplié par 30 en fonction de l'intensité et de la durée d'exposition.

CONSEILLER ACCOMPAGNER PRÉVENIR

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

- **Maladies de la peau :** irritation, allergie (eczéma).
- **Maladies respiratoires :** irritation (bronchite, sinusite), allergie (rhinite, asthme).
- **Cancers naso-sinusiens (2e cause de cancer professionnel en France) :**

Il se développe le plus souvent au niveau de l'ethmoïde (os de la face creusé de petits trous identiques à une éponge).

Un seul de ces signes doit **VOUS ALERTER** s'il survient toujours du même côté (droit ou gauche) et persiste plus de 3 semaines.

- Narine bouchée
- Écoulement nasal
- Perte de l'odorat
- Saignement de nez
- Mal de tête

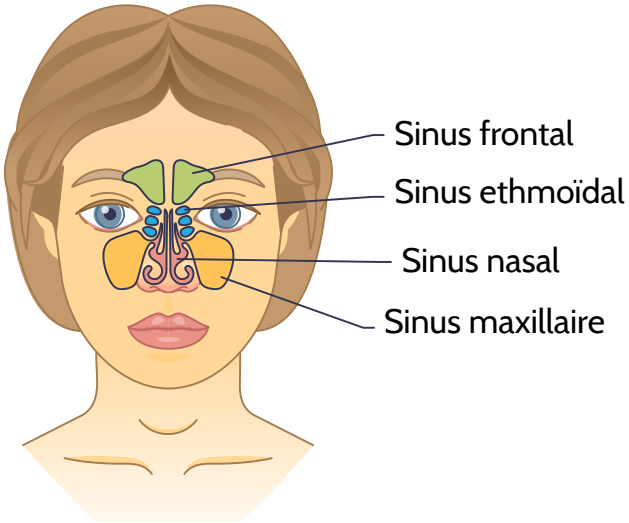

SUIVI ET SURVEILLANCE

Vous êtes exposé aux poussières de bois dans votre travail :

- Vous bénéficiez d'un suivi médical spécifique, appelé « Suivi Individuel Renforcé - SIR » pour dépister d'éventuelles complications de santé.

Vous avez été exposé aux poussières de bois

- Si vous êtes salarié, parlez-en lors de votre consultation en santé au travail pour bénéficier d'un suivi post-exposition.
- Si vous êtes sans activité, demandeur d'emploi ou retraité : vous pouvez bénéficier d'un suivi post professionnel, pris en charge par la Sécurité Sociale. Il consiste en une consultation ORL tous les 2 ans avec une nasofibroscopie.

PRÉVENTION ET CONSEILS SALARIÉ

- Ne pas utiliser la soufflette.
- Privilégier l'aspirateur au balai.
- Nettoyer régulièrement votre poste de travail.
- Relier les machines utilisées à une apsiration.
- Porter un masque FFP3 pour toutes les tâches exposantes (ponçage, usinage, nettoyage...).
- Informer le chef d'atelier en cas de détérioration du matériel (aspiration défectueuse...).

© photos par stock.adobe.com